



Fondation des Femmes

Communiqué de presse

Soumission Chimique - Affaire du DRH du Ministère culture : les avocates et les victimes dénoncent le traitement de l'affaire par la justice

Paris, le 11 septembre 2026

Hier, **jeudi 10 septembre 2026**, les juges d'instruction ont convoqué une réunion d'information à destination des victimes présumées de Christian Nègre, ancien haut-fonctionnaire et DRH du Ministère de la Culture, mis en cause dans l'une des plus grandes affaires de soumission chimique jamais révélées en France.

Plus d'une centaine de personnes s'étaient déplacées, certaines venues de loin, dans l'attente d'obtenir enfin des réponses. Après plus de cinq heures d'échanges, les victimes en sont reparties sans aucune réponse concrète à leur questions sur le calendrier et les perspectives de l'instruction. Les victimes ont confié sortir de cette réunion "essorées" et "frustrées".

La Fondation des Femmes, qui accompagne depuis 2019, par l'action de ses avocates de la Force juridique, 60 des plus de 300 femmes concernées par ce dossier, considère que cette réunion constitue un nouvel exemple, particulièrement flagrant, de la victimisation secondaire que subissent les victimes de violences sexuelles dans notre système judiciaire.

Huit ans d'instruction, zéro réponse

L'information judiciaire a été ouverte en juin 2018. Huit ans après son ouverture, malgré une réunion présentée comme un moment d'information et d'échange; une réunion espérée depuis des mois, les victimes n'ont obtenu :

- Aucun calendrier prévisionnel quant à la clôture de l'instruction ou à un éventuel procès ;
- Aucune explication satisfaisante sur les causes des délais accumulés depuis huit ans
- Un accès au dossier d'instruction très restreint.

Une des victimes, lors de la réunion, s'est exprimée : *"Je me suis constituée partie civile en 2021, j'étais à la même réunion en 2023. Trois ans plus tard, il n'y a aucun changement"*.

Pire encore, aucune victime n'a, à ce jour, été entendue individuellement par la juge d'instruction. Beaucoup d'entre elles n'ont été auditionnées que par les services de police, il y a parfois plusieurs années, sans nouvelles depuis.



Une inquiétude qui ne faiblit pas

Les victimes ont également rappelé, au cours de cette réunion, leur profonde inquiétude : grâce aux travaux d'investigation de la presse, nous savons que Christian Nègre demeure aujourd'hui en activité professionnelle dans le domaine des ressources humaines, sous une fausse identité. Aucune mesure judiciaire n'est prévue pour venir restreindre cet exercice professionnel et, ainsi, empêcher la commission de nouvelles infractions auprès de nouvelles femmes.

Cette situation, dénoncée depuis plusieurs années par la Fondation des Femmes et les avocates des parties civiles, continue de nourrir un sentiment d'incompréhension et d'abandon chez les victimes et confère, dans le même temps, au mis en examen un sentiment d'impunité total.

Une responsabilité institutionnelle qui doit être assumée

Pour les victimes, le silence opposé par l'institution judiciaire quant aux dysfonctionnements du dossier et à sa lenteur est vécu comme un préjudice supplémentaire, s'ajoutant aux huit années d'attente déjà écoulées. Lors de la réunion, plusieurs parties civiles ont exprimé le sentiment de se sentir des "sous victimes", et de n'être pas sérieusement prises en charge par l'institution judiciaire.

La Fondation des Femmes et ses avocates rappellent que la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour "victimisation secondaire", soulignant les dysfonctionnements persistants de la justice française dans les affaires de violences sexuelles. Cette réunion illustre donc, une fois de plus, l'écart entre les discours politiques sur la lutte contre la soumission chimique et la réalité vécue par les victimes.

La Fondation des Femmes demande que des réponses concrètes, notamment un calendrier procédural, soient enfin communiquées aux victimes, et que les moyens humains et matériels nécessaires soient enfin alloués à ce dossier. Elle continuera de se mobiliser aux côtés des victimes pour que la justice cesse d'être un nouveau lieu de souffrance.

Cette affaire est un exemple parfait des dysfonctionnements judiciaires face aux affaires de violences sexuelles : des délais déraisonnables des enquêtes, un manque de moyens, l'incapacité de la justice à traiter les affaires de masse. La loi intégrale qui sera bientôt examinée à l'Assemblée nationale apporte des réponses à ces dysfonctionnements, il est urgent de changer le parcours judiciaire des victimes de violences sexuelles.

« Dans cette affaire de soumission chimique d'ampleur, nous refusons que la justice se transforme en boîte noire où les victimes ne sont ni entendues ni considérées. Huit ans d'instruction, zéro réponse : c'est une violence supplémentaire, infligée par notre système judiciaire. Nous ne demandons ni faveur ni traitement d'exception, mais le minimum dû à toute personne en droit : des actes, un calendrier, des moyens à la hauteur de ce scandale. »



Tant que la justice restera un lieu de souffrance plutôt qu'un espace de réparation pour les victimes, nous continuerons à parler, à dénoncer et à nous battre pour que leurs paroles, et leurs traumatismes cessent d'être invisibilisés par le silence et le manque de considération de nos institutions ».

Caroline Darian, présidente de l'association M'endors pas et du comité de soutien des victimes de l'affaire culture

Contact presse : presse@fondationdesfemmes.org

Léa Morales – 06 30 69 50 16 – lea.morales@omc.com